

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association Cultuelle Orthodoxe Franco-Roumain

Siren : 924 667 199

Siège social : 2 Résidence Olympia,

14000 CAEN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2025, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de ASSOCIATION CULTUELLE ORTHODOXE FRANCO-ROUMAINE DE CAEN tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'assemblée générale. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la

profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion avec réserve

En raison de l'insuffisance des procédures de contrôle interne concernant l'enregistrement des immobilisations corporelles et des charges afférentes dont les dotations aux amortissements, affecté par origine de ressource, nous n'avons pu nous assurer de l'exactitude des ressources (hors fonds dédiés) et des réserves reportées liées à la générosité du public.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Les ressources (hors fonds dédiés) et réserves reportées liées à la générosité du public ne retraitent pas la quote part des dotations aux amortissements qui leur sont affectées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

IV. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés à l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Fait à Lyon, le 26 juin 2026

ANA FLOREA
Commissaire aux comptes
EDFICO



COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

Table des matières

ACTIF :.....	2
PASSIF :.....	3
COMPTE DE RESULTAT :	4
ANNEXES 2025.....	5
I. FAITS CARACTERISTIQUES ET DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, ACTIVITES ET MOYENS MIS EN OEUVRES.....	5
II. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	5
III. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	5
IV. NOTES SUR LE BILAN	6
A. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS.....	6
B. PROVISIONS.....	7
i. ETAT DES PROVISIONS	7
ii. ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT.....	7
iii. COMPTES DE REGULARISATION.....	7
C. CREANCES ET DETTES	7
D. CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR	7
E. VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	8
F. VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	8
V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	8
VI. AUTRES INFORMATIONS :	8
G. LEGS ET DONATIONS EN COURS ET DONs	8
iv. Dons	8
H. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	9
I. FONDS DEDIES	9
VII. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	9
VIII. Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature :.....	9
IX. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (Loi n°91-772 du 7 août 1991 et article 4-1 de la loi du 2 janvier 1907 concernant l'exercice public des cultes)	9
X. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	12
XI. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	13
XII. ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2025.....	13

ACTIF :

Actif	2025			2024
	Brut	Amortis. & Depr.	Net	Net
Frais d'établissement (I)			-	
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	30 000	0	30 000	30 000
Constructions et sous-sols	80 000	-4 000	76 000	77 600
Installations techniques, matériel et outillage industriels	581 842	-44 438	537 405	469 172
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureaux et informatique	3 616	-723	2 893	1 012
Mobilier	59 050	-12 126	46 924	26 684
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
sous total	754 508	-61 287	693 221	604 468
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	0		0	0
Créances rattachées à des participations	0			
Autres titres immobilisés	0			
Prêts	0		0	0
Autres immobilisations financières	0		0	0
sous total	0	0	0	0
TOTAL II	754 508	-61 287	693 221	604 468
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours			0	
Créances :	0		0	
Créances clients, <i>usagers</i> et comptes rattachés	0		0	0
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>	0		0	
Autres créances	0	0	0	
Charges constatées d'avance	0		0	
Valeurs mobilières de placement :			0	
Instruments financiers à terme et jetons détenus	0		0	
Disponibilités	88 330		88 330	85 120
Total III	88 330	0	88 330	85 120
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)			0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	842 838	-61 287	781 551	689 587

PASSIF :

Passif	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Patrimoine intégré	-	-
Fonds propres avec droit de reprise		-
Ecarts de réévaluation		-
RESERVES		-
Réserves statutaires ou contractuelles		-
Autres réserves	139 067	121 772
<i>dont réserves des activités en relation avec l'exercice public d'un culte</i>	<i>voir note IX</i>	<i>voir note IX</i>
Report à nouveau		-
<i>dont report à nouveau des activités en relation avec l'exercice public d'un culte</i>		-
Excédent ou déficit de l'exercice	42 079	17 295
<i>dont résultat des activités en relation avec l'exercice public d'un culte</i>	<i>voir note IX</i>	<i>voir note IX</i>
Situation nette (sous total)	181 146	139 067
Subvention d'investissements	425 405	370 520
Provisions réglementées		
TOTAL I	606 551	509 587
AUTRES FONDS PROPRES		
Fonds non remboursables	-	-
Avances conditionnées	-	-
Droits du concédant	-	-
TOTAL II	0	0
FONDS REPORTES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>	-	-
<i>Fonds dédiés</i>	-	-
TOTAL III	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL IV	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	175 000	180 000
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-
<i>Dettes des legs ou donations</i>	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL V	175 000	180 000
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	781 551	689 587

COMPTE DE RESULTAT :

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
Cotisations	1 920	1 800
Ventes de biens	6 772	7 180
Ventes de prestations de service	0	0
Concours publics et subventions d'exploitation	18 526	7 549
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
Ressources liées à la générosité du public	0	0
Dons manuels	80 702	55 817
Mécénats	0	0
Legs, donations et assurances-vie	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	0
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Utilisations des fonds dédiés	0	0
Autres produits	0	0
TOTAL I	107 920	72 345
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Achats de marchandises	-2 391	-1 213
Variation des stocks et en-cours	0	0
Autres achats et charges externes	-22 431	-35 838
<i>Aides financières</i>	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0
Salaires	0	0
Cotisations sociales	0	0
Dotations aux amortissements	-39 142	-18 244
Dotations aux provisions	0	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
<i>Reports en fonds dédiés</i>	0	0
Autres charges d'exploitation	-3 048	0
TOTAL II	-67 012	-55 296
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	40 908	17 049
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>	1 171	246
<u>CHARGES FINANCIERES</u>	0	0
<u>RESULTAT FINANCIER</u>	1 171	246
<u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u>	42 079	17 295
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	0	0
<u>CHARGES EXCEPTIONNELS</u>	0	0
<u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>	0	0
<u>IMPOTS SUR LES SOCIETES</u>	0	0
<u>EXCEDENT OU DEFICIT</u>	42 079	17 295

ANNEXES 2025

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de 781 551 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat déficitaire de 42 079 €, dont un excédent de la générosité du public de l'exercice de 52 832€.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les comptes sont arrêtés par le conseil paroissial.

I. FAITS CARACTERISTIQUES ET DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, ACTIVITES ET MOYENS MIS EN OEUVRES

L'ASSOCIATION CULTUELLE ORTHODOXE FRANCO-ROUMAINE DE CAEN a pour objet d'assurer l'exercice du culte orthodoxe et de pourvoir en tout ou en partie aux frais et besoins du culte et des divers services et activités qui peuvent s'y rattacher.

Les activités constitutives de l'objet social :

Célébrations religieuses, administration des sacrements, enseignement de la foi, accompagnement spirituel, entretien des lieux de culte : gestion et maintenance des bâtiments affectés au culte.

Moyens humains, matériel et financier (issu principalement des dons et subventions).

II. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les événements significatifs de l'exercice 2025 dont les incidences comptables et financières sont plus amplement détaillées dans les informations de l'annexe, sont les suivants :

- Travaux de rénovation de l'église de Caen
- Subvention pour les travaux de rénovation (Notes XII)

III. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Pour les comptes clos des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, l'application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03 constitue un changement de méthode.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions des règlements :

- Règlement n°2020-08 homologué par arrêté du 29 décembre 2020 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) modificatif du 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, tout en intégrant les dispositions liées à l'adhésion des associations cultuelles orthodoxes.
- Règlement N° 2022-04 modifiant le règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.
- Règlement N° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement N° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

L'évaluation des éléments de l'actif est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, sous réserve des précisions fournies dans le paragraphe suivant.

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivante :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence de méthodes comptables
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

- Ensembles immobiliers :
 - L'évaluation des actifs immobiliers a été opérée selon le coût d'acquisition

IV. NOTES SUR LE BILAN

A. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

TABEAU IMMOBILISATIONS :

	31/12/2024	Acquisition	Cession	31/12/2025
Terrains	30 000	-	-	30 000
Constructions,sous-sols,bureau,atelier,entrep	80 000	-	-	80 000
Installation générales	486 107	95 736	-	581 843
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureaux et informatique	1 446	2 170	-	3 616
Mobilier	29 060	29 990	-	59 050
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Total	626 613	127 896	-	754 509

La comptabilisation des immobilisations corporelles sur l'exercice 2025 repose sur les règles suivantes :

- Ensembles immobiliers

Les ensembles immobiliers intégrés ou acquis sont évalués comme suit :

- Terrain et constructions et sous-sols : valeur répartie au prorata de la valeur globale de l'ensemble immobilier.

TABEAU DUREE AMORTISSEMENTS :

Durée d'amortissement	années
Constructions	20
Construction ,sous-sols	10
Constructions bureau, atelier	25
Constructions, entrepôt et parking	20
Installation générales	0
Matériel de bureaux et informatique	3
Mobilier	0

TABEAU AMORTISSEMENTS :

Amortissements	31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2025
Terrains	-	-	-	-
Gros œuvres	2 400	1 600	-	4 000
Installation générales	16 935	27 503	-	44 438
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureaux et informatique	434	289	-	723
Mobilier	2 376	9 750	-	12 126
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Total	22 145	39 142	-	61 287

B. PROVISIONS

i. ETAT DES PROVISIONS

Néant

ii. ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

Néant

iii. COMPTES DE REGULARISATION

Néant

C. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, une dépréciation est constatée pour chacune d'elles.

TABLEAU CRANCES ET DETTES :

RUBRIQUES	Montant Brut	A moins d'un an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans
<u>Créances</u>				
1. Actif immobilisé	0	0	0	0
2. Actif circulant	0	0	0	0
TOTAL Créances	0	0	0	0
<u>DETTES</u>				
1. Emprunts et dettes financières	175 000	10 000	50 000	115 000
2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	0	0
3. Dettes fiscales et sociales	-	-	0	0
4. Autres	-	-	0	0
TOTAL Dettes	175 000	10 000	50 000	115 000

D. CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Néant

E. VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES**TABLEAU FONDS PROPRES**

La variation des réserves correspond à l'affectation du résultat bénéficiaire 2024 de 17 295 €. Les fonds propres ont connu les évolutions suivantes :

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
En Euros	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	0							0
Fonds propres avec droit de reprise								0
Ecart de réévaluation	0							0
Réserves	121 772	17 295	-7 049					139 067
Report à nouveau								0
Excédent ou déficit de l'exercice	17 295	-17 295	7 049	42 079	voir note			42 079
Dotations consommables	0							0
Subventions d'investissement	370 520			73 411		-18 526		425 405
Provisions réglementées								0
Total	509 587	0	0	115 490	0	-18 526	0	606 551

F. VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Aucune valorisation au titre des contributions volontaires bénévoles n'est effectuée en raison de l'absence d'éléments.

V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel : les éléments des activités ordinaires, même exceptionnelles par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'association sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

VI. AUTRES INFORMATIONS :**G. LEGS ET DONATIONS EN COURS ET DONS****iv. Dons**

TABLEAU DONS :

Dons reçus	2024	2025
Collecte FCM	300	0
Denier du culte	7 082	8 112
Cotisations	1 800	1 920
Donations	48 025	72 590
Donation anonyme	410	0
Intérêts Livrets épargne	246	1 171
Total	57 862	83 794

H. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Voir note XII.

I. FONDS DEDIES

Néant

VII. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant

VIII. Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature :

Néant

IX. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (Loi n°91-772 du 7 août 1991 et article 4-1 de la loi du 2 janvier 1907 concernant l'exercice public des cultes)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N			EXERCICE N-1		
	Total	dont activités autres que celles en relation avec l'exercice public d'un culte	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte	Total	dont activités autres que celles en relation avec l'exercice public d'un culte	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte
EMPLOIS DE L'EXERCICE 1 – MISSIONS SOCIALES	-			-		
1.1 Réalisées en France	-			-		
Actions réalisées par l'organisme	-		-	-		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	3 650		3 650	3 970		3 970
1.2 Réalisées à l'étranger	-			-		
Actions réalisées par l'organisme	-			-		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-			-		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-			-		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-			-		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-			-		
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	24 220		24 220	44 798		44 798
TOTAL DES EMPLOIS	27 870	-	27 870	48 768	-	48 768
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE						
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	52 832		52 832	7 049		7 049
TOTAL	80 702		80 702	55 817		55 817

ASSOCIATION CULTUELLE ORTHODOXE FRANCO-ROUMAINE DE CAEN

	Total	dont activités autres que celles en relation avec l'exercice public d'un culte	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte	Total	dont activités autres que celles en relation avec l'exercice public d'un culte	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-			-		
1.1 Cotisations sans contrepartie	-			-		
1.2 Dons, legs et mécénats	-			-		
Dons manuels	80 702		80 702	55 817		55 817
Legs, donations et assurances-vie	-			-		
Mécénats	-			-		
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	-		-	-		
	-			-		
	-			-		
	-			-		
TOTAL DES RESSOURCES	80 702	-	80 702	55 817	-	55 817
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-			-		
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-			-		
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-			-		
TOTAL	80 702	-	80 702	55 817	-	55 817
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	83 695			100 616		
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public (-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	6 652			16 921		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	77 042			83 695		

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

Les immobilisations ne sont pas suivies selon l'origine des fonds. Il n'est pas possible d'ainsi affecter de manière précise les amortissements liés à des ressources de la générosité du public.

Le tableau ci-dessous correspond aux ressources liées à la générosité du public hors retraitement d'amortissement, uniquement une quote-part des investissements de l'année est prise selon l'origine des ressources.

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
Année	Montant de l'année	Montant cumulé
avant 2022		56 880 €
2022	23 894 €	80 774 €
2023	19 842 €	100 616 €
2024	- 16 921 €	83 695 €
2025	- 6 652 €	77 042 €

Note IX.i) : Le montant de début d'exercice en 2022 pour un total de 56 880 euros correspond à la totalité des réserves.

Selon l'article 432-20 de l'ANC 2018-06, la rubrique « Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public » comprend :

- pour les investissements : -
 - le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public ;
 - diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisées au cours de l'exercice ;
- • pour les désinvestissements :
 - la valeur nette comptable des immobilisations ou des quotes-parts de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

Nous n'avons pas été en mesure d'appliquer la diminution des dotations aux amortissements des immobilisations acquises au moyen de la générosité du public.

RESERVES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES) hors dotations aux amortissements			
Année	Montant de l'exercice	Montant cumulé en début de l'exercice	Montant cumulé en fin de l'exercice
2022	23 894 €	56 880 €	80 774 €
2023	50 634 €	80 774 €	131 407 €
2024	7 049 €	131 407 €	138 456 €
2025	52 832 €	138 456 €	191 288 €

X. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION**COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION**

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 920			
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	80 702	80 702	55 817	55 817
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		0		
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	6 772		8 980	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	18 526		7 549	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	107 920	80 702	72 345	55 817
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	-		-	
- dont dotations aux amortissements d'immobilisations	- 39 142		- 18 244	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	- 3 650	- 3 650	- 3 970	- 3 970
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-24 220	-24 220	-44 798	-44 798
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	-67 012	-27 870	-67 012	-48 768
EXCEDENT OU DEFICIT	40 908	52 832	5 333	7 049

Note X.i) : Les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement. Les immobilisations ont été acquises par un financement des subventions et en conséquence les dotations ne sont pas liées à la générosité publique.

XI. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Néant

XII. ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2025

Etat du contributeur(a)	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Roumanie	27/06/2025	Etat	Subvention	Direct	Virement	36 818
Roumanie	29/10/2025	Etat	Subvention	Direct	Virement	36 593
Total Roumanie						73 411